

APPEL A CANDIDATURES - ARTS

DEPART *en* GARE DE RICHELIEU

BILLET POUR UN VOYAGE PARTICULIER#2

EXPOSITION/INSTALLATION INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE en GARE DE RICHELIEU
SAISON ESTIVALE 2026



COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAIN VAL DE VIENNE
POLE CULTURE ET TOURISME
14 route de Chinon - 37220 PANZOULT
06 42 30 72 68 / culture.tourisme@cc-tvv.fr

DEPART en GARE DE RICHELIEU : le projet

Propriété de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne, la gare de Richelieu intègre avec 3 autres gares le patrimoine ferroviaire local, partie intégrante de l'ancienne voie ferrée Richelieu-Ligré réhabilitée en voie verte en 2018. Chaque gare arbore une identité propre...gîte de groupe à Ligré, espace scéno du château du Rivau à Lemeré, maison de l'abeille à Champigny-sur-Veude. Pour la gare de Richelieu la Communauté de communes programme un nouvel évènement culturel, touristique et estival DEPART en GARE DE RICHELIEU. Cet évènement sera à la fois témoin d'une histoire passée et vecteur de nouveaux modes de vie, d'usage et d'expressions artistiques.

Les expositions feront suite à un évènement artistique mis en place avec le Frac Région Centre-Val de Loire (en cours). Il s'inscrit aussi dans des dynamiques locales autour de l'art soutenues par la CCTVV à savoir « Richelieu en Arts » (porté par la ville), « Permanences » (porté par l'association La Teinturerie et partenariat avec le Talm), « Utopies constructives ».

La Communauté de communes Touraine Val de Vienne souhaite présenter à la gare de Richelieu plusieurs expositions en relation avec son territoire et l'histoire de ce territoire avec comme point d'orgue la gare de Richelieu. Ainsi **les œuvres auront pour ambition « de créer un univers particulier » en relation avec la gare de Richelieu et son environnement** : l'ancienne voie de chemin de fer Richelieu-Ligré, la Richelaise (MH) conservée dans la halle à proximité, la vie économique, touristique & culturelle...

Pour mener à bien le projet, les disciplines suivantes sont autorisées : peinture, volume, arts numériques, installation, performance...

La sélection du projet par le jury sera particulièrement attentive à l'évocation de son territoire et de son histoire.

L'appel d'offre concerne deux expositions d'œuvres spécifiques pour l'évènement, pour deux périodes et deux artistes ou collectifs. La mise en espace et la scénographie seront adaptées au lieu et au parcours de visite notamment pour les personnes en situation de handicap.

MODALITE DE REMISE DU DOSSIER

Le dossier de candidature ainsi que les pièces complémentaires devront être remis avant le 15 mars 2026 auprès du Pôle Culture et Tourisme uniquement par courriel : culture.tourisme@cc-tvv.fr , objet « CANDIDATURE DEPART EN GARE ».

ENGAGEMENT CONTRACTUELS DES PARTIES

ENGAGEMENT DE L'ARTISTE

- > proposer une exposition d'œuvres créant un univers « particulier » en relation avec la gare de Richelieu et son environnement.
- > mettre en œuvre le projet d'exposition proposé dans l'appel à candidature
- > proposer et mettre en œuvre des actions culturelles et de médiation en relation avec les œuvres présentées
- > encadrer l'exposition : établir et convenir d'un planning de médiation, actions culturelles, accueil des publics avec le pôle culture et tourisme
- > monter en autonomie l'exposition et financer l'ensemble des moyens nécessaires à la production
- > autoriser l'usage de visuel(s) d'œuvres et de l'exposition par la communauté de communes sans exploitation commerciale à des fins de communication autour de l'évènement (supports imprimés -affiche tract carton ...et web -site internet & réseaux sociaux
- > à respecter et à ne pas détériorer l'espace mis à disposition, le bâtiment et le mobilier
- > à ne pas installer de meubles ou œuvres sans accord préalable de la CCTVV en intérieur et extérieur sur les quais.

ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAIN VAL DE VIENNE

- > mise à disposition de la gare de Richelieu : 3 jours maximum pour le montage de l'exposition suivant un planning établi avec le pôle Culture et Tourisme
- > information et apport documentaire sur l'histoire, le patrimoine du territoire
- > participation à l'animation de l'exposition (accueil scolaire...)
- > création des supports d'aide à la visite libre : support de présentation de l'artiste et des œuvres présentées pour les différents publics (adultes, jeune)
- > coordonner et prendre en charge la communication globale autour de l'évènement et actions associées
- > prendre en charge les frais de vernissage et actions associées (spectacle, concert...en lien avec l'univers artistique exposé)
- > prendre en charge l'assurance des œuvres exposées en clou à clou (aller et retour domicile artiste au lieu d'exposition)
- > à participer au montage de l'évènement
- > financer le projet pour l'ensemble du collectif ou artiste individuel à hauteur de :
 - 1 200 € au titre du droit de présentation au public
 - 700 € maximum pour les frais de production sur présentation des justificatifs
 - 1 500 € maximum pour la mise en œuvre des temps médiation public, d'actions culturelles (à convenir)
 - 1 200€ max indemnisation forfait frais -déplacement, hébergement, repas...- (à convenir suivant lieu de résidence)
- > la Communauté de communes se réserve le droit d'annuler sans indemnisation le projet en cas de force majeure empêchant la mise en œuvre de l'évènement (ex : atteinte à la sécurité des personnes...)

JURY & SELECTION DU OU DES PROJETS

Le jury sera constitué du Président de la CCTVV, de la Vice-Présidente en charge du tourisme et de la Vice-Présidente en charge de la Culture CCTVV, de membre de la Commission Tourisme et Culture CCTVV, de techniciens de la CCTVV.

Ce jury sélectionnera le projet d'exposition retenu sur la base des critères suivants :

- La pertinence de la proposition artistique
- La prise en compte de l'environnement et l'histoire locale
- Le caractère innovant et créatif du projet, de la scénographie au sein de la gare et/ou espace rattaché
- Les actions culturelles et de médiations proposées durant l'évènement
- La faisabilité technique et budgétaire
- La rédaction du projet et de la note d'intention intention artistique (10 à 15 lignes)

CALENDRIER

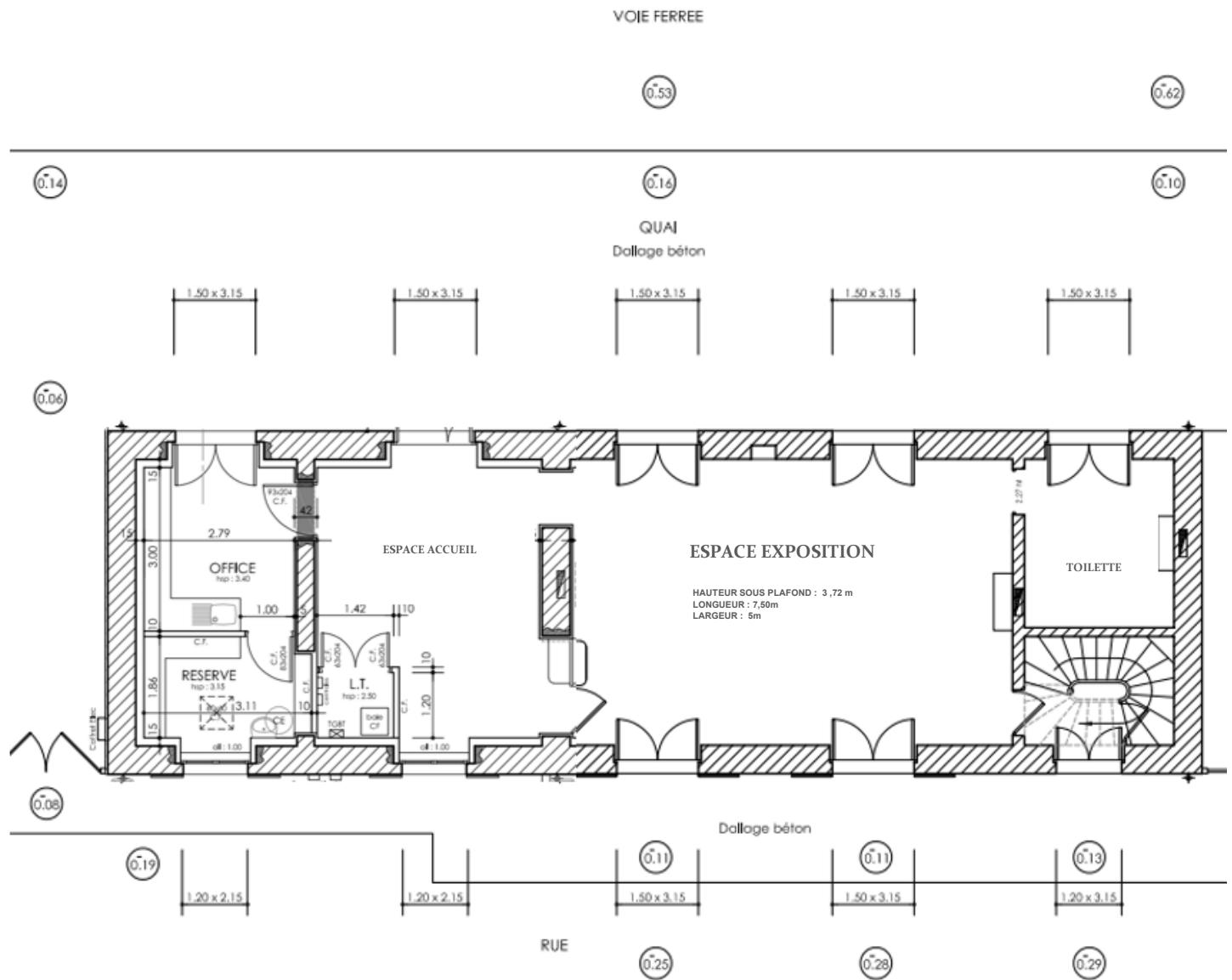
Rétroplanning :

- > janvier 2026 : lancement de l'appel à candidature
- > 15 mars 2026 : clôture de l'appel à candidature
- > fin mars 2026 ou début avril 2026 : jury et sélection des artistes/projets lauréats
- >ouverture évènement jeudi 18 juin 2026 ou autre date à convenir

Périodes d'exposition :

- >période 1- artiste ou collectif du 15 juin au 2 août 2026: exposition des œuvres DEPART en GARE DE RICHELIEU#(nomdel'artiste)
- > période 2- artiste ou collectif 5 août >20 septembre 2026 : exposition des œuvres DEPART en GARE DE RICHELIEU#(nomdel'artiste)

PLAN



LA GARE DE RICHELIEU EN IMAGES

